

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 31 janvier 2019

Équipements sportifs

Partenariat entre les patronages et la Ville de Rennes

Dans le cadre d'un travail partenarial entre la Ville de Rennes et l'association immobilière Abbé Bourdon, propriétaire des équipements socioculturels et sportifs gérés par les associations de patronages rennais, trois de ces équipements vont être restructurés : le site des Cadets de Bretagne rue d'Antrain, celui de l'association Avenir de Rennes rue Papu et celui de l'Association Sportive Culturelle et de Loisirs (ASCL) Jeanne d'Arc rue Guillaume Lejean.

Le patrimoine sportif des patronages Rennais

Les associations de patronage rennais sont composées de l'Avenir de Rennes, les Cadets de Bretagne, la Tour d'Auvergne, l'ASCL Jeanne d'Arc.

Ces différentes associations sont gestionnaires d'équipements socioculturels et sportifs qui sont la propriété de l'association immobilière Abbé Bourdon. Les relations entre les associations gestionnaires et l'association propriétaire sont régies par des contrats de commodat qui prévoient une mise à disposition gratuite des bâtiments aux associations gestionnaires. En contrepartie, l'entretien des bâtiments est à la charge des associations gestionnaires. Les relations entre la Ville de Rennes et les associations gestionnaires sont quant à elles régies par des contrats de mission ou des conventions. La Ville de Rennes apporte une aide financière aux associations sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement.

Le partenariat avec la Ville de Rennes

Une réflexion commune est engagée depuis plusieurs années sur la situation immobilière de tous les patronages rennais dans l'objectif d'assurer la pérennité des locaux et celle des activités proposées aux Rennais. Cette réflexion se concrétise par le protocole de partenariat, signé ce jeudi 31 janvier 2019 et qui vise à définir les modalités de restructuration et de requalification de trois sites : les Cadets de Bretagne, l'ASCL Jeanne d'Arc et l'association Avenir de Rennes.

Pour chacun de ces sites, la Ville de Rennes participe au financement de ces équipements et intervient également pour faciliter la réalisation d'opérations immobilières, qui contribuent à financer la restructuration des équipements,

pilotées par l'association Abbé Bourdon.

→ **Cadets de Bretagne, rue d'Antrain :**

La vente du foncier pour la réalisation d'un programme de logements permettra de financer en partie, sur le même site, un nouvel équipement sportif et socio-culturel. La Ville de Rennes versera une subvention de 900 000 € pour la réalisation de cet équipement (coût global estimé à 10,5 millions d'euros).



*© Giboire / Association Abbé Bourdon – 206 logements
(Paumier architecte). Équipement sportif et associatif
(Antoine Massinon AMA).*

→ **l'association Avenir de Rennes, rue Papu :**

Une partie du foncier, correspondant au gymnase actuel, sera vendue pour la réalisation d'un programme de logements. Le promoteur réalisera également de nouveaux locaux pour les activités socio-culturelles de l'Avenir de Rennes et le siège de l'association. La Ville de Rennes se portera acquéreur du bâtiment historique de l'ADEC (Art Dramatique Expression Culture), afin de permettre la réhabilitation ultérieure de ce bâtiment, au bénéfice du théâtre amateur.

→ **l'ASCL Jeanne d'Arc, rue Guillaume Lejean :**

L'équipement sera mis aux normes (accessibilité, sécurité et extension). Cette réhabilitation, pour un coût global estimé à 3,4 millions d'euros, sera financée en grande partie par les cessions foncières effectuées sur le site Papu et grâce au solde des cessions foncières antérieures, ainsi que par une subvention de 495 000 € de la Ville de Rennes (270 000 € en complément d'un engagement précédant de 225 000 €).
